



LES CHIFFRES CLÉS

PRIF crée en : 1997

Superficie totale du PRIF : 98 ha

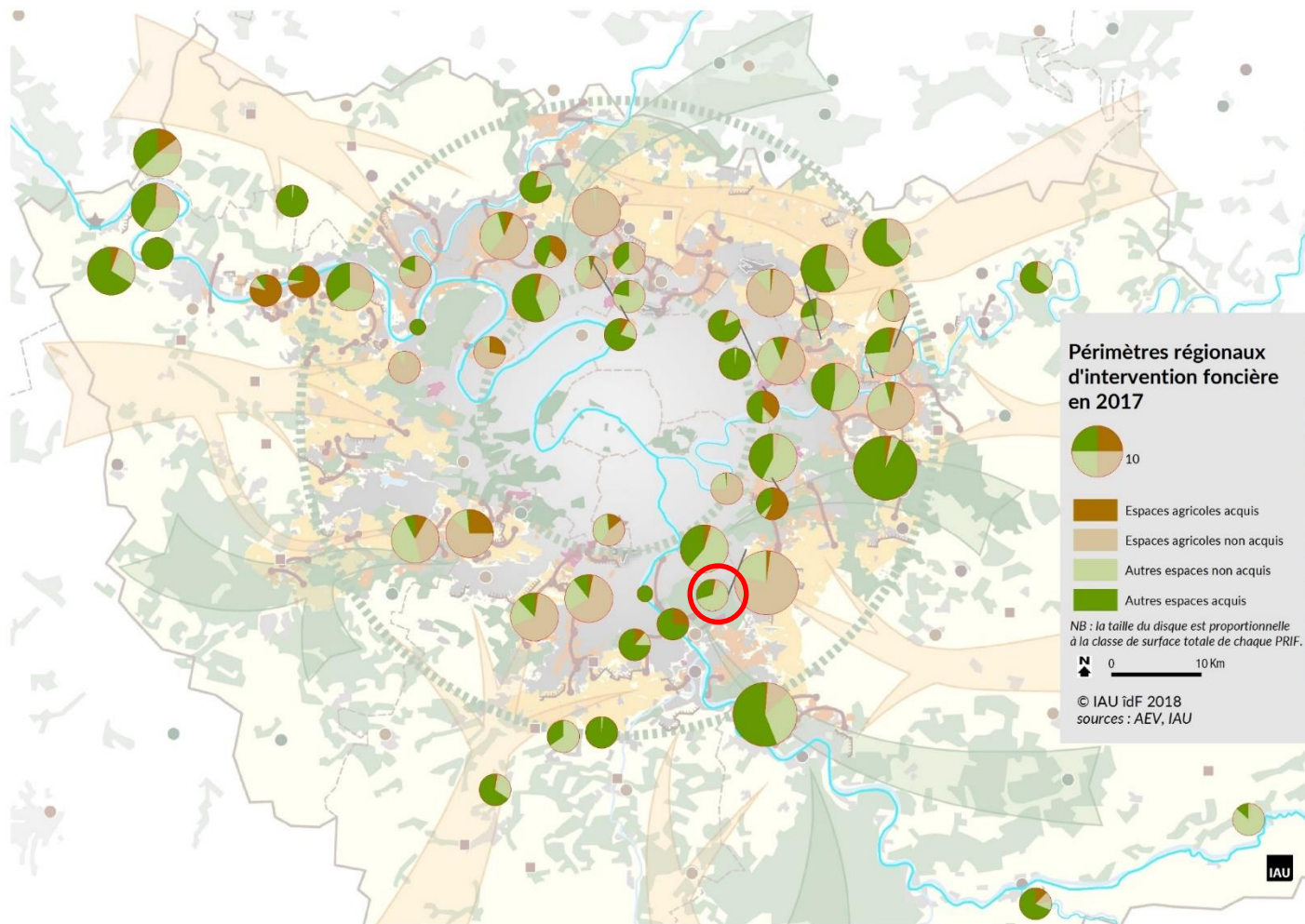
Total acquis : 37 ha



ZAC du Val Pompadour, Valenton

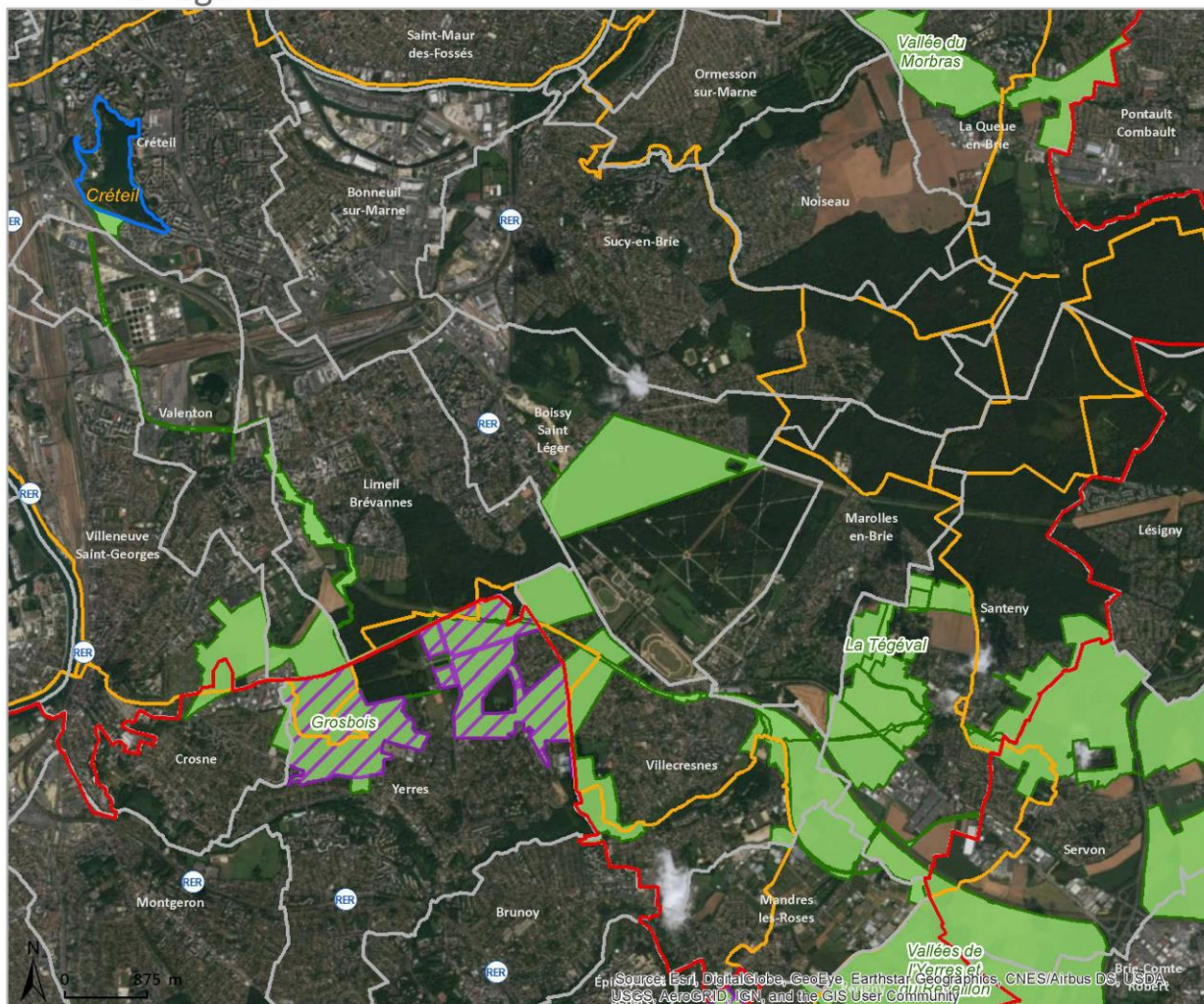
©SmerTégéval - Agathe Turmel

PRÉSENTATION



PRÉSENTATION

La Tégéval



Superficie de PRIF par commune :

Créteil (94) : 6 ha
 Limeil-Brevannes (94) : 21 ha
 Mandres-les-Roses (94) : 7 ha
 Marolles-en-Brie (94) : 3 ha
 Santeny (94) : 25 ha
 Valenton (94) : 12 ha
 Villecresnes (94) : 21 ha
 Yerres (91) : 2 ha

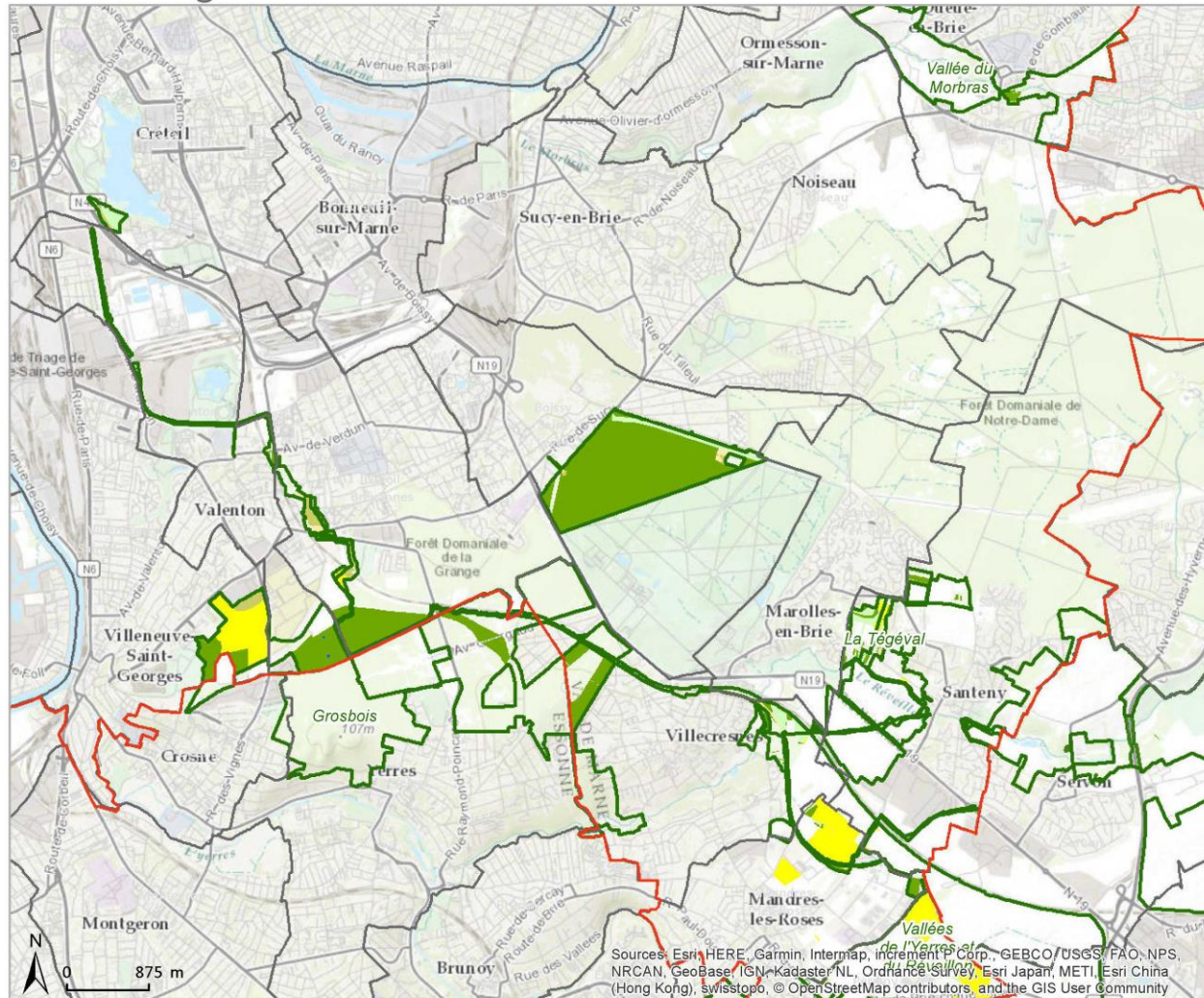
- PRIF
- ▨ ZPENS déléguées à l'AEV
- ▨ Réserves naturelles régionales
- ▭ Îles de loisirs régionales
- Itinéraires de randonnée
- ▭ Limites départementales

1:55 000

Sources : AEV Île-de-France 03/2019 - Réalisation : AEV Île-de-France, Avril 2020

PRÉSENTATION

La Tégéval



Sources : AEV Île-de-France 03/2019 - Réalisation : AEV Île-de-France, Avril 2020

PRÉSENTATION

La Tégéval est une liaison verte piétonne et cyclable radiale inscrite au SDRIF.

C'est un projet de longue haleine, initié en 1997 par une compensation due par la SNCF suite à la création de la ligne d'interconnexion des TGV.

Le SMER la Tégéval (associant l'AEV, le Conseil régional Île-de-France et le Conseil départemental du Val-de-Marne) a engagé la maîtrise d'ouvrage de cette infrastructure en 2008 pour conduire les études et les travaux. À cette fin, l'AEV met six agents (dont 3 à temps complet) à disposition du SMER la Tégéval.

La Tégéval s'étire sur 20 km, dans le Val-de-Marne et ponctuellement l'Essonne, entre l'île de loisirs régionale de Créteil et Santeny. Elle permet d'accéder à la forêt domaniale de Notre-Dame ou de rejoindre le Chemin des Roses, liaison verte départementale de Seine-et-Marne de 20 km également.

La Tégéval traverse huit communes (Créteil, Valenton, Limeil-Brévannes, Villecresnes, Yerres, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie et Santeny), deux établissements publics territoriaux (Grand Paris sud-est Avenir et Grand Orly Seine Bièvre), une communauté d'agglomération (Val d'Yerres-Val de Seine), diverses ambiances paysagères (urbaine, forestière et champêtre) qui concernent directement deux autres PRIF (Grosbois / Vallées de l'Yerres et du Réveillon).

Sur la totalité de son parcours, elle vise à l'accessibilité de tous y compris les personnes à mobilité réduite.

Cadre réglementaire et administratif :

- **Forêt de protection** « de l'Arc boisé »
- **ZNIEFF type 2** « Bois Notre-Dame, Grosbois et de la Grange »
- **ZPENS** à Yerres
- **AVAP (ex ZPPAUP)** à Mandres-les-Roses



Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France
Cité régionale de l'Environnement, 90-92 avenue du Général Leclerc
93500 PANTIN

Tél : 01 83 65 38 00

Fax : 01 82 82 83 85

-

www.aev-iledefrance.fr



AEV Île-de-France



@aeviledefrance